



SEPTEMBER 21-23, 2023 • OTTAWA, ON • 21-23 SEPTEMBRE 2023

## CONGRÈS 2023 – NOTE DE SERVICE N° 1

**DATE :** Le 1<sup>er</sup> mars 2023

**Destinataires :** Membres du Bureau national de direction et de l'Exécutif des succursales, personnes déléguées à l'Exécutif, déléguées syndicales et délégués syndicaux en chef, déléguées syndicales et délégués syndicaux, représentantes et représentants des employées et des employés

**OBJET :** 20<sup>e</sup> Congrès national – du 21 au 23 septembre 2023

Membres du SDI,

Notre 20<sup>e</sup> Congrès national approche à grands pas. Le Congrès national, qui est l'autorité suprême de notre Syndicat, se réunit à tous les trois ans et offre à tous les membres du SDI l'occasion de participer au fonctionnement et à l'avenir du Syndicat. La pandémie a forcé le report de notre Congrès 2020 à 2021, et après ce court mandat de deux ans, il est maintenant le temps de se concentrer sur le prochain cycle de trois ans. Cette année, le Congrès reviendra à une participation en présentiel seulement. L'option de participation virtuelle ne sera pas disponible.

En tant qu'autorité suprême, le Congrès national constitue une tribune pour les personnes déléguées, élues par leurs pairs en fonction du nombre de membres de leur succursale, pour représenter les membres dans la prise de décisions qui régiront l'administration et les politiques de notre Syndicat pendant les trois prochaines années. Le Congrès national sert aussi de tribune à l'élection de l'Exécutif national de notre Syndicat pour un mandat de trois ans. Les Règlements du SDI (Règlement 8, article 17) offrent à tous les membres l'occasion de proposer, dans le format prescrit, des résolutions qui traitent de tous les aspects du fonctionnement du Syndicat.

La *Convocation au Congrès* ci-jointe s'adresse à tous les membres en règle du Syndicat. C'est une invitation à participer à son avenir. Vous trouverez aussi, joint à cette note de service, un formulaire de présentation de résolution. Il y a lieu de noter que les résolutions au Congrès ayant trait à la négociation collective doivent aborder seulement la procédure de la négociation; ce ne sont pas des revendications contractuelles. Les revendications contractuelles sont traitées par une autre tribune et sont renvoyées, par l'intermédiaire du Comité de l'Élément sur la négociation collective, à l'Alliance de la Fonction publique du Canada, aux fins de considération. Le Congrès national du SDI ne se penche sur aucune revendication contractuelle.

Nous comptons sur votre participation et espérons avoir l'occasion de vous accueillir en septembre 2023. Veuillez adresser toute question ou demande de précision à l'Exécutif de votre succursale.

En toute solidarité,

Le président national

Mark Weber

p.j.